

Pour montrer la règle : « *Le multiplicande (...) au-dessous de chacune d'elles, etc.* », l'auteur dit : « *ou bien les deux parts, de la partition en entiers du multiplicateur 12, sont 8 et 4.* »

Les deux multiplicandes, au-dessous de chacune d'elles, 135, étant multi-

135

pliés par les deux parts, selon la méthode qui précède : 1 080, et addition-

540

nés, le résultat est produit : 1 620.